



**CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2015
PROCES-VERBAL DE REUNION**

Convoqué le 15 octobre 2015, le Conseil d'Administration s'est réuni le 10 novembre 2015 à 14h30 au Conseil Régional d'Auvergne. Il s'est terminé à 16h30.

Président de séance : Michel FUZEAU, Préfet de la région Auvergne

Secrétaire de séance : Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG

ETAIENT PRESENTS :

Membres du GIP : (Voix délibérative)

1. Michel FUZEAU, Préfet de la région Auvergne
2. René SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne
3. Daniel BURSAUX, Directeur général de l'IGN
4. Bruno FAURE, Vice-Président du Conseil départemental du Cantal
5. Jean-Paul VIGOUROUX, Conseiller départemental de Haute-Loire
6. Jean-Paul NICOLAS, Vice-Président de l'Agglomération du Bassin d'Aurillac
7. René VINZIO, Vice-Président de l'Agglomération de Clermont-Ferrand
8. Thibault GAILLARD, Responsable Transports et Information géographique de Moulins Communauté

Etaient excusés et ayant donné pouvoir pour la séance :

9. Dominique GIRON, Vice-Présidente du Conseil départemental du Puy de Dôme
10. Michel ROUSSEL, Conseiller communautaire de l'Agglomération du Puy en Velay
11. Jean-Jacques KEGELART, Vice-Président de l'Agglomération de Montluçon

Etaient excusés :

12. Christian CHITO, Conseiller départemental de l'Allier
13. Cécile DE BREUVAND, Vice-Présidente de Moulins Communauté

Autres participants : (Voix consultative)

14. Magali LEROY, Agent comptable du CRAIG
15. Annie LAMETERY, Contrôleur d'Etat – DGFIP
16. Joëlle BEUZIT - DGFIP
17. François-Xavier ROBIN, Responsable de la mission géomatique, statistiques et données - DREAL Auvergne
18. Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG
19. Sébastien GAILLAC, Chargé de mission - CRAIG
20. Sandrine TOUS, Chargée de mission - CRAIG
21. Landry BREUIL, Administrateur - CRAIG
22. Pierre RICARD, SGAR Auvergne
23. Hélène MARIAN, Chargée de mission - SGAR Auvergne
24. Séverine THESSOT, Chargée de mission - Conseil général de Haute-Loire
25. Christophe CELLARIER, Chef de service - DDESP - Service prospective TIC - Conseil départemental du Cantal
26. Gérard GIRAUD, DGEP - Conseil départemental du Puy de Dôme
27. Sébastien BORELLO, Chargé de mission - Conseil départemental de l'Allier
28. Nicolas LALEURE, Responsable SIG - Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier
29. Albert STEPHAN, Responsable SIG - Clermont Communauté
30. Aurélie SOUVIGNET, Chargée de mission - Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
31. Benny GENARD - Communauté d'agglomération de Montluçon
32. Marlène LESTEVEN, Responsable du Pôle Infrastructure et Usages Numériques – Conseil régional d'Auvergne
33. Stéphane FRIAUD, Cabinet Région - Conseil régional d'Auvergne
34. François PERRUSSEL-MORIN, Directeur interrégional Centre-Est de l'IGN

Autres participants :

35. Dominique FUSY, Chef d'Agence Cartographie ERDF Auvergne
36. Jean-Pierre MOREAU, Référent national cartographie - ERDF
37. Patrick POQUET, Chargé de mission - SGAR Rhône-Alpes

38. Yorick MARTIN, Chargé d'études – SGAR Rhône-Alpes
39. Pierre BEZINA, Directeur – Conseil régional Rhône-Alpes

En préambule, Michel FUZEAU et René SOUCHON rappellent l'importance du partenariat établi autour du CRAIG et qu'il convient dans le cadre de la fusion de la région Auvergne et de la région Rhône-Alpes d'en préserver l'esprit. Ils remercient Daniel BURSAUX, Directeur général de l'IGN, de sa présence et soulignent que la présence de l'IGN au sein du GIP permet d'améliorer de manière significative les données sur l'Auvergne tout en réalisant des économies d'échelle importantes.

Daniel BURSAUX, se félicite du partenariat établi avec le CRAIG qui - vu de Paris - constitue une des plateformes régionales les plus dynamiques. Il confirme que l'IGN souhaite continuer à s'appuyer sur les partenaires régionaux pour optimiser de part et d'autre les moyens en matière de production de données. Comme la loi le prévoit, il exprime la volonté de l'IGN de continuer à s'appuyer sur les dynamiques régionales dans le cadre des nouvelles régions.

Monsieur le Préfet donne alors la parole au Directeur du CRAIG pour qu'il puisse présenter les différents points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

Frédéric DENEUX annonce que le quorum étant atteint le Conseil d'Administration peut valablement être tenu.

1. Présentation des principaux chantiers du GIP pour 2016

1.1 – Campagne d'acquisition de prise de vues aériennes hiver sur les agglomérations

➤ Agglomérations de l'Allier et du Puy en Velay

Lors du Conseil d'Administration du 7 juillet les membres du GIP ont approuvé les modalités de **financement des orthophotographies des trois agglomérations de l'Allier et du Puy en Velay**.

Pour mémoire le financement de ces opérations fait l'objet d'un **partenariat avec ERDF et le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier** pour la production d'une prise de vue aérienne hiver des Agglomérations de Montluçon, Moulins et Vichy Val d'Allier. La convention a été signée le 15 octobre 2015 conformément à la décision du Conseil d'Administration.

Concernant le territoire de **l'Agglomération du Puy en Velay**, le financement fait l'objet d'un **partenariat qui rassemble ERDF, le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire, le Syndicat d'Assainissement et de l'Eau du Puy en Velay et le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay**. La convention a été signée le 15 octobre 2015 conformément à la décision du Conseil d'Administration.

➤ Agglomération de Clermont-Communauté

Depuis le précédent Conseil d'Administration **ERDF et le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme se sont dit intéressés par une prise de vue hiver de 5 cm de résolution et d'une précision conforme à la réforme anti-endommagement sur le territoire de Clermont-Communauté**. Comme sur les autres agglomérations, cette prise de vue 5 cm doit permettre notamment aux exploitants de réseaux de recaler leurs plans existants, produire de nouveaux plans et servir de support à la visualisation des réseaux. **ERDF et le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme se sont mis d'accord pour financer le surcoût entre la prise de vue programmée initialement par le CRAIG (été 2016 à 10 cm) et la prise de vue hiver**.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Partenaires	Participation en euros
CRAIG	25 000 €
ERDF	50 000 €
Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme	20 000 €
TOTAL	95 000 €

La consultation relative à ces acquisitions a été lancée le 9 octobre 2015. La période d'acquisition des données est prévue entre fin février et début mai 2016.

➤ Agglomération du Bassin d'Aurillac

Sur l'Agglomération d'Aurillac qui dispose déjà d'une prise de vue 5 cm, le principe d'une **mise à jour différentielle du fond de plan a été validé par les élus de la CABA** en accord avec les partenaires. Les opérations de mises à jour sont estimées en termes de surface à couvrir à environ 1% du territoire par an. Par conséquent la mise à jour pourra probablement être réalisée par des moyens aériens plus légers de type drone ou hélicoptère a priori plus compétitifs sur le plan financier sur des zones réduites.

➤ Contrôle des données produites

Les exigences de précision du fond de plan doivent répondre aux obligations de l'arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement.

« ... Classes de précision cartographique des ouvrages en service :

— classe A : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe A si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est inférieure ou égale à 40 cm et s'il est rigide, ou à 50 cm s'il est flexible ;... »

Le CRAIG doit donc assurer le contrôle qualité sur l'ensemble des données produites (acquisitions initiales sur 2200 km² soit cinq Agglomérations et l'ensemble des zones de mise à jour).

Les contrôles opérés seront les suivants :

- contrôle de la précision planimétrique et de l'altimétrie par rapport aux exigences de précision définies précédemment,
- contrôle du traitement radiométrique : homogénéité et aspect général, phénomènes météorologiques, accentuation des contours, saturation, spéculaire,
- contrôle géométrique : cisaillements particulièrement sur les voiries et ouvrages d'art, coulées de pixel.

Ces contrôles pourront être soit externalisés soit réalisés en direct par les agents du CRAIG.

➤ Signalement des travaux

En accord avec les parties prenantes, la mise à jour des prises de vue se fera uniquement sur les voiries qui ont connu des modifications depuis la prise de vue initiale. C'est une mise à jour dite différentielle. Cependant sur Clermont Communauté, cette méthode n'étant pas la plus adaptée compte-tenu du volume de travaux sur ce périmètre, une réflexion sera menée pour réaliser une

mise à jour complète du territoire de Clermont Communauté avec ERDF, le SDE 63 et les tiers intéressés par ce fond de plan.

Afin d'identifier les zones ayant subies des modifications **le CRAIG propose de mettre en place un outil permettant aux collectivités/organismes intervenant sur la voirie de signaler les travaux** opérés dans un premier temps sur le territoire des agglomérations de la région (hors Clermont-Ferrand).

Les travaux déclencheurs d'opérations de mises à jour sont entre autres les types de travaux suivants :

Type de travaux	
Accessibilité	Quai bus
	Rampe
	Bande de guidage
Aménagement Cyclable	Bande ou piste
Aménagement de sécurité	Plateau
	Rampe
	Chicane
	Îlots séparateurs
Travaux neufs	Création de voirie sur le domaine public
	Nouveaux lotissements public/privé

Le CRAIG s'appuiera notamment sur les services des agglomérations et leurs communes pour obtenir ces informations.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget pour un montant de 507 200 €
Les recettes correspondantes ont été inscrites au budget pour un montant de 459 000 € (Co-financement FEDER, ERDF, SDE, Autres Syndicats)

Pour les contrôles qualité :

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget pour un montant de 42 000 €
Les recettes correspondantes ont été inscrites au budget pour un montant de 15 000 € (Co-financement FEDER)

Observations :

Jean-Paul NICOLAS dit sa satisfaction du travail collaboratif réalisé sur la CABA avec le CRAIG, ERDF, le SDE et l'IGN.

Concernant le processus de mise à jour des données sur la CABA, il indique que le Conseil communautaire a voté favorablement pour que les crédits initialement prévus pour réaliser une prise de vue été soient réaffectés à la mise à jour des données produites dans le cadre de l'expérimentation menée en mars 2014 sur le territoire de l'agglomération.

Il informe par ailleurs les membres du Conseil administration que la CABA a répondu à une première DICT avec l'orthophotographie et que ses services attendent un retour des géomètres concernés.

Concernant les signalements de travaux, François PERRUSSEL-MORIN indique que l'IGN est également intéressé par les remontées d'information car elles permettraient de faciliter la mise à jour de certaines

Décisions proposées :

- 1. Approuver les modalités de financement de l'orthophotographie du territoire de Clermont-Communauté et autoriser le Président à signer la convention de partenariat en annexe du présent rapport**
- 2. Autoriser le Président à lancer la consultation pour réaliser les mises à jour de l'orthophotographie du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac**
- 3. Autoriser le Président à lancer les consultations relatives au contrôle qualité des données**
- 4. Autoriser le Président à lancer la consultation pour le développement d'un service web de signalement de travaux**

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

1.2. Réalisation de levés LiDAR pour les besoins de la recherche

Un tour de table a été initié par le CRAIG à la demande du Conseil Départemental du Puy de Dôme et de la DRAC Auvergne pour envisager la mutualisation d'une acquisition de données aéroportée avec les levés que le CRAIG doit réaliser cet hiver sur les agglomérations.

Le Conseil Départemental du Puy de Dôme et la DRAC Auvergne ont besoin de réaliser des levés LiDAR permettant de mieux connaître la topographie de sites archéologiques à des fins de recherches et de valorisation desdits sites ou encore de la modélisation hydrographique. L'acquisition prévue cet hiver sur les agglomérations par le CRAIG n'est pas compatible quant aux hauteurs et vitesses de vol avec une acquisition LiDAR.

Les besoins en données LiDAR portent pour le moment sur une dizaine de sites répartis sur 3 départements de la région Auvergne (L'Allier, le Puy de Dôme et la Haute-Loire).

- Plateau de Gergovie - Commune de la Roche Blanche (63) :
- Camps de César - Commune de la Roche Blanche (63)
- Grand Camps de César - Commune d'Orcet (63) :
- Gondole - Commune du Cendre (63)
- Moulière - Commune de Chateldon (63)
- Puy Chopine - Commune d'Orcines (63)
- Camp des Chazaloux - Commune de Saint-Pierre le Chastel (63)
- Cheire de Côme – Communes de Saint-Ours, de Saint-Pierre le Chastel, Mazayes (63)
- Camp d'Antoune (oppidum, captage, site néolithique) - Commune de Salettes (43)
- Site Gaulois (terrasses, fortifications, oppidum) - Saint Paulien (43)
- Vermieux (oppidum, ville fortifiée, exploitation minière)- Commune de Molle (03)
- Site du haut moyen-âge - Commune de Thiers (63)

Les partenaires potentiels sont : Conseil départemental du Puy de Dôme, la DRAC Auvergne, l'Observatoire Physique du Globe de Clermont-Ferrand, Office du Tourisme et la Communauté de communes de Gergovie Val d'Allier, le SAGE Allier Aval, Centre d'Histoire Espaces et Cultures (CHEC).

A l'instar du projet LidArverne mené sur le site du Puy de Dôme en 2011, le CRAIG est sollicité pour :

- Trouver les financements nécessaires pour lancer l'opération (Partenaires / FEDER)
- Rédiger le cahier des charges pour la consultation correspondante
- Assurer le suivi et le recettage des travaux

La participation du CRAIG au projet serait réduite à du temps agent.

L'acquisition pourrait être envisagée début 2016. Le budget est estimé à 50 000 €.

**Les crédits correspondants ont été inscrits au budget pour un montant de 50 000 €
Les recettes correspondantes ont été inscrites au budget pour un montant de 50 000 €
(Co-financement FEDER, Partenaires (Conseil départemental du Puy de Dôme, DRAC, ...))**

Décisions proposées :

1. Autoriser le Président à signer le cas échéant la convention de partenariat
2. Autoriser le Président à lancer la consultation

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

1.3. Numérisation du cadastre des communes : point d'étape

Deux objectifs principaux sont poursuivis :

- développer l'information géographique au sein des communes en mettant à disposition des partenaires intéressés un référentiel cadastral vectorisé,
- disposer d'un référentiel au 1/2000ème pour certaines thématiques.

➤ Communes des départements du Puy de Dôme et du Cantal :

Grâce à l'impulsion des Conseils départementaux, l'ensemble des plans cadastraux des communes du département du Puy de Dôme ont été numérisés depuis 2 ans. Pour les communes du Cantal les travaux devraient être finis d'ici la fin de l'année.

Note : Lors de la tenue, le 13 octobre 2015, du Comité Régional de Programmation des Référentiels Géographiques et Forestiers animé par l'IGN, il a été annoncé que le cadastre des communes du Département du Puy de Dôme a été programmé en 2016 par l'IGN et la Direction générale des finances publiques (DGFIP) pour passer en représentation parcellaire cadastrale unique (Convergence de la BD Parcellaire de l'IGN et du plan cadastral des impôts).

➤ Communes du département de Haute-Loire :

Grâce à l'accompagnement du Conseil départemental, les derniers EPCI dont les plans cadastraux des communes n'étaient pas encore numérisés ont lancé récemment des consultations pour réaliser ces travaux.

➤ Communes du département de l'Allier :

La numérisation des plans est pilotée par le CRAIG avec un financement qui s'est concrétisé par la signature en 2013 d'une convention avec le Conseil départemental de l'Allier et différents partenaires. Le marché est actuellement en cours. Fin 2015, les communes de 11 EPCI auront été réalisées. L'année 2016 devrait permettre de numériser les plans cadastraux des communes de 4 EPCI supplémentaires (CC Bocage Sud, CC Sioule, Colettes et Bouble, CC de la Montagne Bourbonnaise, CC Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise). La fin des travaux est prévue pour 2017.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget pour un montant de 56 000 €.

Service web de consultation du cadastre « CADASTRAPP »

Lors du Conseil d'Administration du 12 janvier 2015 les membres du groupement ont validé la mise en œuvre d'un service de consultation de l'ensemble des données constituant la base cadastrale (plans cadastraux et fichiers fonciers) pour répondre aux besoins des communes et intercommunalités qui ne disposent pas encore d'outil. Le service devrait être disponible en fin d'année. Pour mémoire, ce projet est le fruit d'un partenariat établi entre le CRAIG, Rennes Métropole, le Département du Bas-Rhin et le GIP ATGERI (Aquitaine). Un accompagnement sera proposé aux collectivités désireuses d'utiliser ce service.

Les crédits correspondants au solde du marché ont été inscrits au budget pour un montant de 23 000 €

2. Partenariat technique et financier pour la constitution et le maintien d'un fond de plan très grande échelle

Pour faire suite aux conventions avec les exploitants de réseaux pour l'acquisition des prises de vues 2016 sur les agglomérations évoquées au 1.1 du présent rapport, le CRAIG travaille à pérenniser ces partenariats par le biais de conventions bilatérales.

➤ Partenariat ERDF :

Le partenariat a pour objet de définir les conditions de participation financière d'ERDF au GIP CRAIG pour la réalisation et le maintien des différents fonds de plan très grande échelle produits sur les Agglomérations de la région Auvergne.

Deux autres périmètres ont fait l'objet d'une acquisition aérienne par ERDF, elles sont de même type et sont mises à la disposition du CRAIG gratuitement pour un éventuel maintien à jour de ces fonds de plan :

- Zone Bellenaves – Chantelle de 112 km² réalisée en 2014
- Zone Clermont sud (hors Clermont-Communauté) – Issoire de 179 km² réalisée en 2015

Le CRAIG, en tant qu'opérateur d'acquisition de données géographiques de référence pour les acteurs publics, deviendrait pour ERDF « l'autorité publique locale compétente » en charge de coordonner la production et le maintien d'un fond très grande échelle répondant à minima aux exigences de précision du décret DT-DICT.

Dans le projet de convention annexé au présent rapport, le CRAIG s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage pour le compte d'ERDF des prestations suivantes :

- Contrôle qualité
- Mises à jour via des marchés d'acquisitions d'orthophotographies

Pour établir et maintenir le fond de plan, le financement ne peut être assuré par le GIP seul. Par conséquent il est demandé une contribution financière à ERDF. Cette contribution doit permettre de couvrir une partie des frais engagés par le groupement pour l'acquisition et le maintien d'un fond de plan très grande échelle.

Cela doit permettre de contribuer :

- aux frais de gestion du GIP CRAIG,
- à l'hébergement des données,
- aux mises à jour de la zone d'exécution,
- aux contrôles qualité

Le montant de la participation d'ERDF au groupement CRAIG s'élève à 77 000 € par an pour la durée de la présente convention (4 ans).

➤ Partenariat SDE :

Il est proposé d'établir le même de type de conventions avec les syndicats d'énergie de la région auvergne. La contribution des SDE au groupement pourrait en moyenne s'élever à 10 000 € par an.

A travers ces partenariats les collectivités membres du groupement, qui sont ou seront amenées à gérer des réseaux d'éclairage public, d'eau et d'assainissement, bénéficieront d'un fond de plan très grande échelle répondant aux exigences du Décret DT-DICT sans surcoût.

Les recettes correspondantes ont été inscrites au budget pour un montant de 77 000 €.

Observations :

Jean-Pierre MOREAU, précise que ces travaux sont compatibles avec les discussions nationales pilotées par le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG)

Cyrille MOREAU, Directeur régional d'ERDF, indique que c'est une très grande chance pour ERDF de contribuer à l'effort de la région et qu'ERDF y retrouve ses intérêts. C'est une convention où tout le monde est gagnant. Du côté d'ERDF on connaît les coûts pour digitaliser, établir des fonds de plan et grâce à la mise en commun avec les collectivités locales, avec les syndicats d'électrification et avec le CRAIG nous disposerons d'un fond de plan de très grande qualité tout en réalisant chacun des économies d'échelle importantes. Par ailleurs, étant récemment arrivé en Auvergne, il précise que ce qui a été mis en œuvre au niveau de la région est exemplaire, que cela permet de fédérer beaucoup d'acteurs et permet d'aboutir à ce type de partenariat.

Décision proposée :

1. Approuver les termes de la convention annexée au présent rapport

2. Autoriser le Président à signer la convention

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

3. Ressources humaines

L'équipe du CRAIG est actuellement composée de 5 agents contractuels de droits publics listés dans le tableau ci-dessous :

Prénom	NOM	Fonction	Date ancienneté VetAgroSup	Date ancienneté CRAIG	Type du contrat actuel	Date de fin de contrat actuel	Date CDI
Frédéric	DENEUX	Directeur	01/09/2008	01/06/2011	CDI		01/09/2014
Landry	BREUIL	Administrateur Plateforme	01/12/2008	01/06/2011	CDI		01/12/2014
Marie-Laure	COMBRE	Assistante de Gestion	12/01/2009	01/05/2011	CDI		12/01/2015
Sandrine	TOUS	Chargée de mission en géomatique	07/02/2005	01/06/2011	CDI		01/07/2011
Sébastien	GAILLAC	Chargé de mission Aménagement numérique et SIG	01/12/2010	01/06/2011	CDD	30/11/2015	01/12/2015

D'après le [1° du I de l'article 4 du décret](#) n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des GIP, **il ne peut être procédé à un recrutement pour l'exercice d'une fonction requérant des qualifications spécialisées qu'en l'absence de candidats justifiant de ces qualifications pendant au moins un an à compter de la publication de la vacance d'emploi.**

Ceci implique :

- D'une part, qu'aucun des agents susceptibles d'être mis à la disposition du GIP ne détienne cette qualification spécialisée ou qu'aucun ne se porte candidat,
- Et d'autre part, avant de recruter des agents non titulaires, le poste vacant doit faire l'objet d'une publication de vacance, a minima, au sein des ministères de tutelle et pendant au moins un an.

De plus, les personnels recrutés sur le fondement des dispositions du [1° du I de l'article 4 du décret](#) peuvent conclure un contrat à durée indéterminée avec le GIP employeur.

Monsieur Sébastien GAILLAC entre dans ce cas. Ces missions relèvent de qualifications spécialisées. Il a donc été procédé à la publication de son poste sur la [bourse interministérielle de l'emploi public](#) depuis un an. Aucun candidat susceptible d'être mis à disposition et correspondant

au profil recherché n'a pu être recruté pendant un an, il est donc proposé de lui établir un CDI à partir du 01/12/2015, date de fin de son contrat actuel.

Les crédits correspondants aux charges de personnels ont été inscrits au budget pour un montant de : 284 100 € (Taxe sur salaire, salaires brutes, charges patronales, subvention repas, médecine du travail).

Décision proposée :

- 1. Validation du renouvellement du contrat de Monsieur Sébastien GAILLAC en Contrat à Durée Indéterminé (CDI) à compter du 1^{er} décembre 2015 en qualité de Chargé de mission Aménagement numérique et SIG.**

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

4. Budget primitif 2016

Annexé au présent rapport

Décisions proposées :

- 1. Approuver le budget 2016 tel qu'il est présenté en annexe du présent rapport**
- 2. Approuver le tableau des emplois tel qu'il est présenté en annexe du présent rapport**

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

5. Réforme territoriale : feuille de route

➤ **Éléments financiers adoptés :**

Le financement du CRAIG a été inscrit au CPER Auvergne 2015-2020 au sein du volet numérique. La répartition qui a été proposée entre l'Etat et la Région est la suivante : Etat 720 000 € au titre du FNADT et Région Auvergne 720 000 €. Pour mémoire le CPER 2015-2020 pour la région Auvergne a été signé le 7 juillet 2015.

http://www.puy-de-dome.gouv.fr/IMG/pdf/CPER_2015-2020_VERSION_signee.pdf

Au niveau du programme opérationnel FEDER-FSE Auvergne 2014-2020, certains projets du CRAIG pourront être cofinancés au titre du FEDER.

http://www.auvergne.fr/sites/default/files/po_feder-fsev_adoptee_par_la_ce_0.pdf

Les autres membres fondateurs du GIP (Départements, Agglomérations, IGN) ont renouvelé leur participation financière au groupement dans le cadre d'une convention triennale 2015-2017.

➤ **Propositions du comité d'orientation du GIP**

A compter du 1er janvier, l'Etat dans sa nouvelle configuration et la nouvelle Région seront membres de droit du GIP. En toute logique il pourrait être proposé d'étendre le périmètre du GIP à Rhône-Alpes. Toutefois cette proposition ne pourra être faite que lorsque la nouvelle Région aura été mise en place. Par conséquent la pertinence de cet élargissement pourrait être évaluée dans le cadre du rapprochement des dispositifs CRAIG et GEORHONALPES.

➤ **Rapprochement des dispositifs CRAIG et GEORHONALPES**

Concernant le rapprochement des dispositifs CRAIG et GEORHONALPES il est proposé de missionner une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en place d'une organisation nouvelle qui s'appuierait sur le meilleur des deux dispositifs à l'appui d'un recensement exhaustif de l'existant dans les territoires Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette AMO devra tenir compte de l'amendement à la loi NOTRe qui conforte la compétence information géographique des Régions. L'échelon régional est reconnu par cet amendement comme étant pertinent par l'ensemble des acteurs institutionnels pour assurer une mutualisation et une redistribution efficace de l'information géographique. Il conforte les Régions dans ce rôle de coordination et d'organisation en matière d'information géographique et cherche à faire des plateformes de services numériques géographiques des relais efficaces pour réussir le défi considérable, exigeant et exigé d'une description très détaillée du territoire.

L'AMO sera prise en charge par la nouvelle Région avec une participation financière de l'Etat (SGAR Rhône-Alpes).

Les conclusions de l'étude pourraient être présentées aux membres du Conseil d'Administration au mois de juin 2016.

Durant la phase transitoire, il est proposé de valider la feuille de route annexée au présent rapport.

Cette feuille de route doit permettre d'acter les points suivants :

- Le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'un nouveau cadre organisationnel
- Le calendrier de l'étude
- Les modalités de fonctionnement entre le CRAIG et GEORHONALPES

Concernant le dernier point, il est proposé l'adhésion du GIP à GEORHONALPES, sous réserve des modifications qui seront apportées à la charte partenariale GEORHONALPES (changement de périmètre notamment). Cela afin de faciliter les relations entre les deux plateformes et permettre une meilleure coordination des actions en attendant les conclusions de l'AMO.

Cette feuille de route sera également soumise à la validation des adhérents de GEORHONALPES fin novembre.

Observations :

En réponse aux différentes questions, Patrick POQUET du SGAR Rhône-Alpes précise aux membres du Conseil d'Administration que GEORHONALPES est un dispositif qui ne dispose pas de personnalité morale. Il s'agit d'une association de fait qui résulte d'une convention passée entre l'Etat et la Région Rhône-Alpes. Peuvent adhérer à GEORHONALPES les organismes publics ou ayant une mission de service public. Adhérent aujourd'hui les principaux services de l'Etat et Etablissements publics, des Départements et Agglomérations de Rhône-Alpes (cf. [liste des adhérents](#)). GEORHONALPES ne dispose pas en propre de budget. Le financement est assuré par l'Etat et la Région pour un montant d'environ 40k€ / an. Pierre BEZINA, Directeur des politiques territoriales de la Région Rhône-Alpes, indique aux membres du Conseil d'Administration que GEORHONALPES ne propose pas de services à destination des collectivités et pas de mutualisation en termes d'achats de données. GEORHONALPES est la réponse de Rhône-Alpes à la réglementation qui découle de la Directive européenne INSPIRE. GEORHONALPES a aussi pour vocation à être un « club utilisateurs » visant à favoriser les échanges entre organismes publics.

Yorick MARTIN du SGAR Rhône-Alpes précise que l'intérêt d'adhérer à GEORHONALPES permet notamment d'apporter une réponse commune à la Directive INSPIRE en s'appuyant sur un outil commun financé par le Ministère du Développement Durable et de l'Energie dont l'hébergement est assuré en Rhône-Alpes par la Préfecture. L'adhésion permet également de participer aux évolutions de l'outil et de

participer aux différents groupes de travail thématiques.

Jean-Paul NICOLAS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), indique ne pas être en accord avec le projet de feuille de route et qu'il est préférable d'attendre le rendu et l'expertise de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour prendre une décision. Il précise qu'aujourd'hui on va être au 1^{er} janvier 2016 dans une grande région et on n'évoque même pas le relais financier de la grande région. Par ailleurs, il considère qu'il y a un déphasage concernant le point II de la feuille de route qui précise entre autres « *que le CRAIG n'aura aucune collaboration avec les collectivités rhônalpines [...]* » Jean-Paul NICOLAS considère que ce n'est pas du tout dans l'esprit du GIP qui vise notamment à rapprocher, fédérer les organismes publics autour d'un projet commun.

Jean-Paul VIGOUROUX, Conseiller départemental, précise que le Conseil départemental de la Haute-Loire et l'Agglomération du Puy en Velay sont en accord avec les propos tenus par Jean-Paul NICOLAS. Concernant le principe de recours à une AMO le Conseil départemental de la Haute-Loire y est tout à fait favorable mais avant de prendre une décision qui engage le CRAIG il paraît préférable d'attendre les conclusions de l'AMO compte-tenu notamment de tout le travail qui a déjà été fait au sein du groupement. Il lui paraît préférable de prendre des décisions qui soient éclairées concernant l'avenir du GIP au sein de la future grande région.

Michel FUZEAU considère que le rapprochement des deux dispositifs est une chose assez complexe et qu'il paraît préférable d'attendre les résultats de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

René SOUCHON indique être en accord avec la synthèse exprimée par Michel FUZEAU. Il trouve que dans le projet de feuille de route il y a une phrase qui est très préoccupante « *Par ailleurs, GEORHONALPES assurerait, par une gouvernance souple la structuration de l'écosystème régional des acteurs de l'information géographique, en assurant l'organisation des partenariats et l'animation du réseau d'adhérents* ». Pour René SOUCHON c'est une hypothèse mais il considère aujourd'hui qu'il existe quelque chose de très performant en Auvergne et qu'il convient de reconnaître qu'à partir du moment où il y a quelque chose de très performant il ne faut confier à d'autres le soin d'organiser les systèmes d'information géographique même s'ils sont plus grands en territoire. Dans ce contexte, René SOUCHON demande qu'il y ait une AMO très forte avec un cahier des charges très bien élaboré. Par ailleurs, il lui paraît tout à fait légitime que l'IGN soit associé puisque l'IGN est membre du GIP et quand l'étude de l'AMO sera rendue à ce moment-là il y aura un débat qui permettra d'aller plus loin mais il ne faut surtout pas faire l'inverse aller dans une démarche qui entraînerait une sorte de rupture morale par rapport à cet accord conclu entre les différents membres du GIP. En outre, René SOUCHON précise que la méthode de travail de l'Auvergne c'est la co-construction. L'Auvergne est toujours dans la co-construction et donc, en aucun cas, il ne faut donner l'impression qu'on remet en cause ces principes de partenariat très étroits. C'est cette co-construction qui a permis de faire des choses dont le CRAIG. Enfin il précise qu'il se retire mais que le CRAIG il en est extrêmement fier. Un outil comme celui-là peut nous être envié et il souhaite que Rhône-alpes l'envie à l'Auvergne. Donc René SOUCHON exprime le vœu que le CRAIG bénéficie à la totalité du territoire.

Michel FUZEAU indique que le Conseil d'Administration valide le principe du recours à une AMO.

René SOUCHON précise qu'il faut dimensionner l'AMO à un niveau suffisant. Du point de vue de la région auvergne on estime que c'est un coût de l'ordre de 60k€ qui pourrait être financé par la région Auvergne et la région Rhône-Alpes à hauteur de 45k€ et par l'Etat à hauteur de 15k€. Il semblerait qu'il y ait des financements possibles du côté du SGAR Rhône-Alpes. Mais comme il avait été évoqué lors de réunions techniques des volumes financiers beaucoup plus réduits René SOUCHON indique que si l'on veut faire un bon travail une hypothèse très réduite à 15 ou 20k€ ne permettra pas de faire une étude complète. Il rappelle que c'est extrêmement complexe parce qu'il y a des aspects techniques et il y a des aspects de gouvernance qui sont très importants donc il plaide pour que l'étude soit d'un niveau de financement suffisant mais cela ne relève pas du GIP lui-même. Il indique que la région Auvergne apportera sa contribution au niveau qui convient.

Michel FUZEAU, le Conseil d'Administration du GIP n'a pas à délibérer concernant le financement de l'AMO, celui-ci étant pris en charge par ailleurs. L'idée est de tirer le bénéfice de l'expérience des deux régions sans perdre les acquis pour les collectivités locales.

Décisions proposées :

- 1. Approuver le principe du recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage portée par la nouvelle Région avec un financement partagé avec l'Etat (SGAR Rhône-Alpes).**
- 2. Approuver la feuille de route annexée au présent rapport.**

La proposition 1 mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.
La proposition 2 mise aux voix n'est pas adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration dans l'attente des résultats de l'AMO.

Points divers :

Dans le prolongement de ce qui a été présenté lors du précédent Conseil d'Administration René SOUCHON, demande si, suite à la démonstration de l'utilisation des données du CRAIG par la startup KALKIN sur une application touristique, le sujet a progressé et évolué. Il interroge le CRAIG sur d'autres utilisations des données par des entreprises.

Frédéric DENEUX, précise qu'une des difficultés qu'on rencontre lorsque les données sont ouvertes c'est que la licence ne contraint pas l'utilisateur à faire un retour de l'usage qu'il fait des données à celui qui en est propriétaire. Pour autant, on sait que KALKIN cherche à commercialiser plus largement sa solution au-delà même de la région Auvergne encore faut-il que les données soient disponibles en open data dans les autres territoires ce qui n'est pas toujours le cas. On sait également que la startup Clermontoise REOVIZ, spécialisée dans le domaine de la réalité augmentée était intéressée pour développer des applications innovantes à partir des données du CRAIG.

Toutefois, même si on a parfois des difficultés à avoir des retours de l'utilisation des données notamment par le secteur privé, au regard des volumes de données téléchargées on peut penser qu'elles sont réutilisées très largement par le secteur privé.

René SOUCHON, comprend bien les limites de la licence open data mais il serait bien de s'organiser pour avoir un minimum de retours notamment dans le domaine de l'innovation compte-tenu de l'investissement que représente ces données.

Nota : KALKIN sera présent lors de l'Assemblée annuelle des utilisateurs qu'organise le CRAIG le 3 décembre prochain.

Michel FUZEAU indique que le prochain Conseil d'Administration se tiendra dans le cadre d'une nouvelle région qui de droit se substituera sans qu'il n'y est besoin de changer les statuts du GIP quant à l'Etat il reste l'Etat au sein du GIP la continuité est donc assurée. Michel FUZEAU met fin à la tenue du Conseil d'Administration.

Le Président du CRAIG

Michel FUZEAU
Préfet de Région

Le secrétaire de séance

Frédéric DENEUX
Directeur du GIP

ANNEXES

- Budget Primitif de l'exercice 2016
- Tableau des emplois
- Convention pour la réalisation d'une orthophotographie hiver à 5 cm de résolution et de précision classe A sur le territoire de Clermont Communauté
- Convention de mise en œuvre d'un partenariat technique et financier pour la constitution et le maintien d'un fond de plan très grande échelle.
- Feuille de route pour l'articulation des dispositifs existants dans le cadre de la plate-forme de services numériques régionale